



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE - AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE:

Conformément au Code municipal, le Conseil municipal adoptera le Plan triennal d'immobilisation 2023-2025, le 30 janvier 2023 à 20 h, lors d'une séance spéciale qui se tiendra au 435, Rue 1 du Pied de la Montagne à Sainte-Marcelline-de-Kildare.

Donné à Sainte-Marcelline-de-Kildare ce 12 janvier 2023.

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière